COMMUNIQUÉ de PRESSE

www.deux-sevres.fr

DEUX SÈVRES LE DÉPARTEMENT 79

LUNDI 24 JUIN 2024

BS du Conseil départemental des Deux-Sèvres : plus de 9 millions supplémentaires pour assumer les missions de solidarité, au cœur des compétences de la collectivité

Le budget supplémentaire voté ce lundi 26 juin 2023 est un budget des solidarités. Le Département des Deux-Sèvres engage plus de 9 millions d'euros supplémentaires pour assumer ses missions de solidarité. "Dans ce contexte compliqué, notre engagement ne faiblit pas. Nous sommes avant tout la collectivité des solidarités, il est de notre responsabilité de faire face à cette demande d'aide publique croissante à laquelle il faut ajouter les dépenses imposées par les décisions de l'Etat", a déclaré Coralie Dénoues, présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres, lors de la séance publique du 24 juin 2024 à la Maison du Département.

Cette enveloppe supplémentaire se partage entre la prise en charge des salaires des personnels assumant ces missions de solidarité notamment les assistants familiaux chez lesquels les accueils sont en hausse constante, la création de places supplémentaires pour l'accueil des Mineurs non accompagnés (MNA) et des jeunes confiés au Département au nombre de 1 350, l'accompagnement des personnes âgées et/ou en situation de handicap. A noter également dans cette enveloppe, l'inscription d'une dépense de 852 000 euros pour faire face à la revalorisation du RSA de 4,6% décidée par l'Etat et applicable depuis le 1er avril dernier.

« S'agissant de la protection de l'enfance, comme dans la plupart des départements de l'Hexagone, nous voyons augmenter le nombre des enfants qui nous sont confiés. On constate également une complexification des profils accueillis, la pénurie d'offre en matière de soins psychiatriques et de prise en charge des jeunes handicapés, nous accueillons également des Mineurs non accompagnés (MNA). Il nous faut innover avec comme boussole la mise à l'abri, rapide et dans des conditions optimales de sécurité, de cette enfance fragile », a souligné Béatrice Largeau, vice-présidente en charge des solidarités, de la cohésion sociale et de la protection de l'enfance.
En innovant, la collectivité parvient à alléger la charge globale d'hébergement, à proposer un cadre sécurisant et épanouissant et à pérenniser certaines structures indispensables en milieu rural pour l'accompagnement des personnes âgées. C'est le cas de la Résidence autonomie de Sciecq qui accueille depuis janvier 2024 des Mineurs non accompagnés. La réussite de ce projet incite le Département à le dupliquer en d'autres points du territoire.

La transmission de la solidarité

En plus de ses missions de solidarité, le Département s'est engagé avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) à travailler ensemble au renforcement de la sensibilisation des collégiens aux différents métiers du SDIS par le biais notamment d'une intégration des sections Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) au sein même des collèges.
« Les sapeurs-pompiers volontaires jouent un rôle essentiel pour la sécurité de nos populations. Ils sont l'un des maillons forts de la chaîne de solidarité dont tout territoire a besoin au quotidien. Aussi, afin de faire face aux besoins de recrutement de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires et pour éveiller l'engagement citoyen des jeunes deux-sévriens, laquelle ambition est au cœur de nos priorités, nous mènerons dès la prochaine rentrée scolaire, en coordination avec l'Education nationale, une première expérimentation sur les 4 prochaines années scolaires. Ouvrir une section Jeunes sapeurs-pompiers intégrés au cursus scolaire, c'est autant de jeunes qui seront sensibilisés au volontariat et pourront ainsi pérenniser notre système de premier secours, notamment en territoire rural », a expliqué Coralie Dénoues, présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres.

La convention qui lie le Conseil départemental des Deux-Sèvres, la Direction des services départementaux de l'Education nationale des Deux-Sèvres, le SDIS 79 et l'Association départementale des jeunes sapeurs-pompiers des Deux-Sèvres a pour objectif :

- d'approfondir la culture citoyenne et la culture de sécurité au sein des collèges et sur le territoire ;
- de développer les compétences citoyennes des élèves, liées à la conscience citoyenne, à la culture civique et aux valeurs de la République ;
- de créer une dynamique collective tant pour l'équipe enseignante que pour les élèves ;
- de développer une culture de l'engagement sur le territoire départemental ;
- de valoriser le volontariat de sapeurs-pompiers en formant de futurs sapeurs-pompiers ;
- de développer les divisions de jeunes sapeurs-pompiers au sein des collèges.

Sur la période 2024-2028, au sein de 6 collèges, 288 jeunes seront concernés par cette formation. Sont concernés les collège Emile-Zola (Prahecq), Supervielle (Bressuire), Jean-de-la-Fontaine (Thénezay), Philippe-de-Commynes (Niort), Voltaire (Airvault) et Le Marchioux (Parthenay). La délivrance du brevet national de jeune sapeur-pompier validera ce cursus de formation. Coût pour le Département des Deux-Sèvres : 178 000 euros soit 45% du montant du projet.

CONTACT PRESSE
Delphine PERONNET
Direction du Cabinet et de la Communication
Tél : 05 49 06 63 48 • Port : 06 63 21 57 51
www.deux-sevres.fr